

COMMUNE DE QUELMES

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 DECEMBRE 2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le six décembre 2024 à 18 H 30

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Cordier André Maire.

Étaient présents : Tassart David, Delamaere Bertrand, Hembert Carole, Leroy David, Cordier André, Mesmacque Catherine, Banquart Thomas, Decroix Michaël, Gazulla José, Braem Maryline

Étaient absents Excusés : Degremond Frederic, Demol Jean-François, Dubreucq Jacques-Antoine, Decocq Philippe, Luysaert François

Pouvoirs : Decroix Michael pour Tassart David à compter de 19h, Banquaert Thomas pour Dubreucq Jacques Antoine, Gazulla Jose pour Degremond Frederic, Leroy David pour Decocq Philippe ; Tassart David pour Luysaert François (jusqu'à 19h)

Est nommé(e) secrétaire : Decroix Michaël

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 16 Octobre 2024

Aucune remarque, le compte rendu approuvé à l'unanimité.

1°) Présentation d'Eloïse

Eloïse Pennequin a été recrutée le 13 novembre 2024 en qualité de secrétaire générale de mairie afin de remplacer Justine qui quittera ses fonctions le 31 décembre 2024. Eloïse est actuellement en CDD de 3 mois. Suite à cette période d'essai et si l'avis est favorable, Eloïse sera mutée du CCAS de Roubaix à la Mairie de Quelmes car elle est titulaire de la fonction publique depuis juin 2016 en tant qu'adjoint administratif. Elle vit actuellement sur la commune de Therouanne. Un article sur le départ de Justine et sur l'arrivée d'Eloïse paraîtra sur le bulletin municipal et sur le Facebook. Nous profiterons également pour informer le public des nouveaux horaires de la mairie. Nous avons évoqué la possibilité de ces changements d'horaires suite au nouveau recrutement (cf 3^e point). La période du 13 Novembre au 31 Décembre 2024 a permis à Eloïse de travailler en doublon avec Justine (avant les congés de cette dernière).

2°) Réserve naturelle

Le Conservatoire d'Espace Naturel Régionale par la présence de Mme Marion BINET est intervenu lors de la réunion de conseil du 16 Oct 2024 afin de présenter le projet, les enjeux et les intérêts de l'intégration du mont de Quelmes au classement de réserve naturelle.

Peu de question et peu de remarque lors de cette présentation, un temps de réflexion est certainement nécessaire.

Les documents présentés (Note de présentation, résumé scientifique de l'intérêt du classement, plan cadastral, extrait de délibération de la commune de Elnes et le décret du 5 Mars 2008 qui portait création des réserves naturelles de Acquin-Westebécourt et de Wavrans sur L'AA) ont été transmis nominativement à chacun des conseillers le 30/10/24 de manière à ce que chacun puisse travailler sur le sujet.

Le classement lors de ce conseil municipal du 6 Décembre a de nouveau fait l'objet d'un débat au cours duquel les interrogations et les craintes émergent.

A l'issue des questions, Mr le Maire propose de passer au vote à bulletins secrets,

OuiFavorable au classement

NonDéfavorable au classement

Résultat du vote : 2 favorables, 3 Abstentions et 9 Défavorables

Le Classement en réserve naturelle est donc rejeté.

Mr le Maire informe que si les craintes du Conseil Municipal de voir évoluer le décret du 5 mars 2008 au détriment de la collectivité, pourquoi ce même conseil ne craint-il pas avec ce refus d'extension de la Réserve Naturelle de voir à terme la suppression des Aménités Rurales versées sous certaines conditions aux communes relevant de zonages spécifiques (dotation définie par la loi de finance pour 2024).

L'aménité pour cette année 2024 s'élevait à 5488.00€

Ce refus suit l'avis défavorable prononcé par le Conseil Municipal de la commune de QUELMES pour le classement de la « Réserve de biosphère du Maris Audomarois – Aa – Hem – Flandre » du programme MAB de l'UNESCO lors de sa séance du 1^{er} septembre 2023 (délibération 26/2023).

Comme prévu, David TASSART quitte la séance

3°) Nouveaux horaires de la mairie :

Suite au changement du poste de secrétaire, le Conseil Municipal décide d'apporter des modifications en ce qui concerne les horaires d'ouverture au public et de présence de Mme Pennequin.

Délibération : 23-2024

Modification des horaires d'ouverture de la Mairie

Le conseil Municipal décide d'apporter des modifications en ce qui concerne :

Les jours et heures de présence de Mme PENNEQUIN (nouvelle secrétaire générale de mairie) :

- **Lundi : 9h 12h / 13h 18h30**
- **Mardi : 9h 12h / 13h30 19h**
- **Jeudi : 9h 12h / 13h 18h00**

Ainsi que les jour et heures d'ouverture au public :

- **Lundi : 10h 12h**
- **Mardi : 17h 19h**
- **Jeudi : 16h 18h**

Et ce à compter du 1^{er} janvier 2025.

Comme prévu, David LEROY quitte la séance

4°) Présentation des rapports annuels :

Présentation des rapports annuels :

- Sur les prix et la qualité de l'eau potable et sur l'assainissement
- Un condensé des points principaux et particuliers a été présenté par Mr le Maire, aucune remarque n'est à noter.

5°) Informations :

- Nous avons reçu une subvention des amendes de police (15000€)
- Les travaux du citystade ont débuté après plusieurs mois de retard (prévus initialement pour les JO 2024). Malgré les difficultés, le montage s'est fait en 2 semaines. Néanmoins, le gazon synthétique sera posé courant mars car les températures ne le permettent pas actuellement. Nous réglerons la facture fin d'année afin de ne pas perdre la subvention.

Une date buttoir pour les travaux sera désormais systématiquement demandée. Nous vérifierons également la responsabilité en cas d'accident avec l'assurance.

- Nous avons installé les illuminations de Noël ainsi que les sapins. Mickaël communiquera dessus sur le Facebook du village.
- L'association des « rubans en pays de Lumbres » demande aux communes du territoire de bien vouloir désigner un correspondant pour chaque commune. Parmi le Conseil, aucune candidature ne s'exprime. José GAZULLA (adjoint) propose de demander à son épouse Nathalie si éventuellement elle serait intéressée, un retour nous sera adressé » rapidement.
- Le logement communal devrait se libérer prochainement (courant janvier/février). Dans l'attente de la reprise de ce bâtiment dans le cadre du projet école et pour une durée d'une année, il est proposé au conseil de le louer à Laurent SACEPE (employé communal) compte tenu de son divorce en cours qui, à la suite de celui-ci, l'obligera à quitter le logement familial.
Il est proposé de le louer qu'en partie.
Le conseil est favorable à cette location, un bail sera donc établi.
- Un délégué syndical de la CGT a RDV lundi avec Mr le Maire pour Jimmy qui se plaint d'harcèlement. La commune devra possiblement payer un avocat dans le cas d'une action au Tribunal Administratif.
- Panneaux STOP envisagés sur la Départementale 208 (entre Setques et Quelmes) au droit de la sortie du méthaniseur ainsi qu'au débouché de la route du Val.
Ces panneaux STOP supprimeront ces 2 priorités à droite, rendant de ce fait prioritaire la Départementale, les arrêtés doivent être pris par le Département. La demande a été faite auprès des services compétents, nous sommes en attente.
- Rue verte, « interdiction de Poids Lourds » afin d'éviter les dégradations que cela occasionne mais également afin de supprimer les risques d'accrochage liés à l'étroitesse de cette rue, le Conseil s'était prononcé antérieurement favorable à la mise en place de cette réglementation.
La Commune a procédé à l'acquisition des panneaux « Circulation interdite aux + de 3T5 sauf engins agricoles » mais pour les mêmes raisons citées, cette rue débouchant sur chacune de ses extrémités sur une départementale, la signalisation reste complexe.
- Au sujet du colis des aînés, la réception des colis sera le 17 décembre à 17h à la Mairie, la distribution pourra démarrer à la suite de cela. Chaque conseiller assurera la distribution dans sa rue.
- Les vœux 2025 sont prévus le 5 janvier à 11h. cette année, 15 médaillés. Nous demanderons un devis « aux délices de Léa »
- Le 29 mars aura lieu le repas des aînés, la Guiguette est disponible à cette date, le Conseil reste favorable à ce que le repas s'effectue à Tilques. Le coût du repas s'élèvera à 41€/personne (augmentation d'1€ par rapport à 2024). Un devis sera demandé pour le transport.
- SUBVENTION (cf documents de la préfecture)
- Devis pour la fourniture et pose de 3 caveaux et 10 cavurnes auprès des ETS DEMOL ainsi qu'un devis pour 10 cavurnes auprès des ETS PEQUART
- Une habitante propose son aide au sujet du protoxyde d'azote afin de réunir les jeunes et les sensibiliser. Mickaël va la contacter à ce sujet.
- Des devis sont en cours pour installer des caméras de surveillance (soit investissement soit location)
- La CCPL a prévu une réunion avec les habitants le 21/01 sur le sujet de la stratégie et prévention des déchets à l'horizon 2025 puis 2026.

Clôture de séance à 09h05

Signature du Maire

Signature du secrétaire de séance :